VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la
Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance du 7 juillet 2025, à 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

7, 4e Avenue Ouest
Lot 4 729 786
Cadastre officiel du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la reconstruction de la maison, suite à un incendie, sur la même fondation dont la marge de recul avant est à 12,03 mètres à son coin Nord-Ouest et à 12,08 mètres à son coin Nord-Est au lieu de 4,19 mètres approximativement(±0,5m*) selon l'article 8.1.2 (Alignement existant en tant que marge de recul avant d'un bâtiment principal) tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 7 juillet 2025 à 19 heures, à la salle municipale/secteur Colombourg au 705, 2e-et-3e Rang de Colombourg.

Donné à Macamic, ce 16 juin 2025

Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@villemacamic.qc.ca